

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
10 MAI 2016

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
10 mai 2016, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Gilbert Rioux	Conseiller siège N° 3
Monsieur	Marc Desrosiers	Conseiller siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

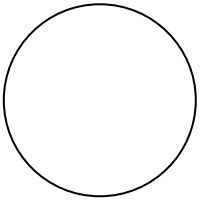
La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes présentés
6. Information du maire et des conseillers
7. Lecture et adoption du règlement 229-2016, règlement modifiant le règlement de zonage au sujet des dimensions minimales de bâtiments
8. Lecture et adoption du règlement 230-2016, règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention
9. Lecture et adoption du règlement 231-2016, modifiant le règlement 185-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1-
10. MRC, convention relative à l'octroi d'une aide financière
11. Politique de soutien aux organismes communautaires locaux
12. Travaux compensatoires + autorisation signataire
13. Formation "Maîtriser vos dossiers municipaux"
14. Formation en eaux usées
15. Laveuse à pression
16. Achat de fleurs
17. Demande d'appui "Accès internet et à la téléphonie cellulaire"
18. Fête de l'agneau
19. Contrat de service Kopilab
20. Demande de Défi-Relance
21. Affaires diverses :
 - A) Soumission calcium



- B) lampadaires
 - C) Cimetière et cours de l'église
 - D) Marche Alzheimer
22. Période de questions
23. Levée de la séance

01-10-05-2016

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.
ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-10-05-2016

Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière soit adopté.
ADOPTÉE

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-10-05-2016

Il est proposé par monsieur François Doré, et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 43 174.43 \$
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé du courrier reçu ainsi que des réunions auxquelles il a assistées.

7. LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 229-2015, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SUJET DES DIMENSIONS MINIMALES DE BÂTIMENTS

CE RÈGLEMENT EST INCRIT AU LIVRE DES RÈGLEMENTS

04-10-05-2016

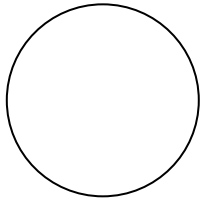
CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remédier à une problématique d'interprétation des dimensions minimales prescrites des bâtiments du règlement de zonage;
CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 1^{er} mars 2016;
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} mars 2016;
CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 12 avril 2016.
POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur François Doré, et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 229-2016 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 229-2016 modifiant le règlement de zonage au sujet des dimensions minimales de bâtiments».



ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de considérer la somme des segments de murs dans le calcul des dimensions minimales de bâtiments.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.3

Le tableau 6.3 de l'article 6.3 est modifié :

1° en remplaçant « Largeur minimum du *mur avant* » par « largeur minimum totale des *murs avants* »;

2° en remplaçant « Largeur minimum du *mur latéral* » par « largeur minimum totale des *murs latéraux* »;

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7.4

Le sous-paragraphe b) du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 7.4 est remplacé par le suivant :

« b) La largeur totale des *murs avants* des *bâtiments accessoires attenants* ne doit pas excéder la largeur totale des *murs avants* du *bâtiment principal*; »

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Line Fillion
Directrice générale et sec.-trés.

Gilles Laflamme
Maire

8. LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 230-2016, RÈGLEMENT D'EMPRUNT EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

CE RÈGLEMENT EST INSCRIT AU LIVRE DES RÈGLEMENTS

05-10-05-2016

Règlement numéro 230-2016 décrétant un emprunt de 489 912 \$ afin de financer une partie de la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la lettre de confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014 nous confirmant le montant de 489 912 \$ que recevra la municipalité pour ses infrastructure d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures tel que prévu à sa programmation des travaux présenté à la TECQ;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 4 ans;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1 mars 2016;

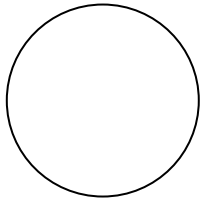
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères de la municipalité de Padoue et qu'il est ordonné et décrété ce qui suit:

ARTICLE 1 :

Afin de financer un entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 489 912 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 4 ans.

ARTICLE 2:

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement



en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la municipalité de Padoue, le 15 février 2016, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 :

Pour pouvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SIGNÉ: _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ: _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

9. LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 231-2016, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 185-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE DATE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CE LIVRE EST INSCRIT AU LIVRE DES RÈGLEMENTS

06-10-05-2016

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que les membres du conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement n° 185-2008 est remplacé par le suivant :

1. À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

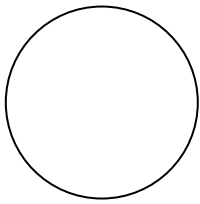
SIGNÉ: _____
Line Fillion, dir. gén., et sec. trés.

10. MRC, CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE

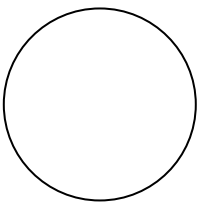
07-10-05-2016

Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux et résolu à l'unanimité: D'autoriser Line Fillion, directrice générale, à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière entre la MRC de La Mitis et la municipalité de Padoue.

ADOPTÉE.



- 08-10-05-2016
11. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX
- Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à l'unanimité:
D'adopter la politique de soutien aux organismes communautaires locaux.
Que la date de dépôt de demande des organismes est le 20 juin pour être soumis au comité qui étudiera les demandes afin d'être approuvé par le conseil à la séance du 5 juillet 2016.
Le montant disponible est 4 000 \$ pour l'année 2016.
ADOPTÉ.
- 09-10-05-2016
12. TRAVAUX COMPENSATOIRES + AUTORISATION SIGNATAIRE
- Il est proposé par madame Clémence Lavoie
Et résolu à l'unanimité
D'accepter que monsieur Simon Bourgoin effectue des travaux compensatoires pour 117 heures à la municipalité de Padoue.
Line Fillion, directrice générale, est autorisée à signer les documents pour et au nom de la municipalité.
ADOPTÉE.
- 10-10-05-2016
13. FORMATION "MAÎTRISER VOS DOSSIERS MUNICIPAUX"
- Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à l'unanimité:
D'autoriser mesdames Réjeanne Ouellet, Clémence Lavoie, conseillères, et Line Fillion, directrice générale, à suivre la formation "maîtriser vos dossiers municipaux" donné à la MRC de La Mitis au montant de 175 \$ par personne le 14 mai 2016.
ADOPTÉE.
- 11-10-05-2016
14. FORMATION EN EAUX USÉES
- Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux et résolu à l'unanimité:
De faire la demande d'attestation et d'admission au programme de formation en eaux usées au collège de Shawinigan pour monsieur Jonathan Boucher.
Le coût de la demande est de 111.00 \$ et la formation de 2 800.00 \$.
ADOPTÉE.
- 12-10-05-2016
15. LAVEUSE À PRESSION
- Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité:
De faire l'achat d'une laveuse à pression chez Performance Rimouski étant la plus basse soumission reçue au montant de 1 782.11 \$ taxes incluses.
ADOPTÉE.
- 13-10-05-2016
16. ACHATS DE FLEURS
- Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à l'unanimité:
D'autoriser madame Clémence Lavoie à faire l'achat de fleurs, compost, engrais, terre pour les bacs à fleurs.
ADOPTÉE.



14-10-05-2016

17. DEMANDE D'APPUI "ACCÈS INTERNET ET À LA
TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

ATTENDU QUE l'accès à internet et à la téléphonie cellulaire jouent un rôle clé dans notre vie économique, sociale et sécuritaire en fournissant une infrastructure accessible dont les communautés ont besoin pour grandir et les entreprises ont besoin pour prospérer; ATTENDU QUE priver notre région de ces services revient à nous priver d'un outil indispensable à notre développement économique et social;

ATTENDU QUE plusieurs ministères et organismes nous demandent d'accéder aux documents vis internet.

Par conséquent, il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité de Padoue appui tous les pétitionnaires, auprès du, Gouvernement du Canada, qui demandent de résoudre le problème de l'inaccessibilité du service internet et de la téléphonie cellulaire à un coût abordable pour tous.

ADOPTÉE.

18. FÊTE DE L'AGNEAU

15-10-05-2016

Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux et résolu à l'unanimité:

De faire un don de 50.00 \$ pour la Fête de l'agneau qui se déroulera du les 9 et 10 juillet 2016.

ADOPTÉE.

19. CONTRAT DE SERVICE KOPILAB

16-10-05-2016

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité:

D'autoriser la directrice générale a signer le contrat de service avec Kopilab. La copie noir et blanc seront au prix de 0.022 \$ et celle de couleur à 0.14 \$.

ADOPTÉE.

20. DEMANDE DE DÉFI-RELANCE

Le comité Défi-relance a des documents à remplir, ensuite on les enverra à notre assureur afin de savoir s'il a une surprime. Suivi à la séance du mois de juin.

21. AFFAIRES DIVERSES:

A) SOUMISSION CALCIUM

17-10-05-2016

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité:

De commander deux sacs de 1000 kilo de calcium de Sel Warwick au montant de 579.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE.

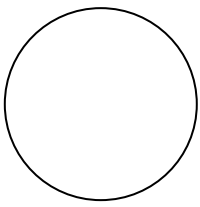
B) LAMPADAIRES BRISÉS

18-10-05-2016

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité:

De remplacer le lampadaire de madame Chantal Desrosiers qui a été brisé lors d'une tempête.

ADOPTÉE.



C) CIMETIÈRE ET COURS DE L'ÉGLISE

Il faudrait faire le ménage et cimetière et de la cours de l'église.

D) MARCHE DE L'ALZHEIMER

19-10-05-2016

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité:
De faire un don de 50.00 \$ pour la marche de l'Alzheimer qui aura lieu à
Price le 29 mai prochain.
ADOPTÉE.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

il n'y a pas de contribuables de présent.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-10-05-2016

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité
que la séance présente soit et est levée. Il est 21:40 heures.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps
toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur Gilles Laflamme, maire le 12 mai 2016.

